

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Réunion du : 10 février 2015
EPCC TERRE DE LOUIS PASTEUR	
Délibération n°2015-06	Rapporteur : Christophe PERNY

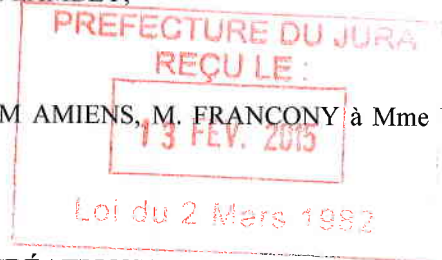
Présents: 10 Votants : 14
 Suffrages exprimés : 14
 Pour : 14 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Séance présidée par : Christophe PERNY

Sont présents : M. PERNY, M. AMIENS, Mme CHAUVIN, M. DAVID, M. FALGA, M. LEFEVRE, M. GINIES, M. MAIRE, Mme SIMON, Mme VUILLEMIN, M. PERRAULT, M. LAMBEY,

Présents sans voix délibérative : M. PERRAULT, M. LAMBEY,

Donnent pouvoir : M. BACH à M. PERNY, M. SCHWARZ à M. AMIENS, M. FRANCONY à Mme VUILLEMIN, M. FICHERE à M. LEFEVRE



RESSOURCES HUMAINES – CRÉATIONS DE POSTES

La gestion de la Maison natale de Louis Pasteur à Dole est sur le point d'être transférée à l'EPCC, à compter du 1er avril 2015. Ce transfert appelle la création d'un certain nombre de postes nécessaires au fonctionnement de la structure au sein de l'EPCC.

Après analyse du fonctionnement actuel de la Maison natale au sein de la direction des musées de Dole et après une étude commune avec la directrice du Musée des beaux-arts sur la possibilité de maintenir un dispositif d'accueil et de surveillance mutualisé, la nécessité de constituer une équipe d'accueil propre à l'EPCC apparaît clairement.

La mutualisation actuelle des équipes municipales d'accueil et de surveillance entre le musée des beaux-arts et la Maison natale, effective depuis 2013, pose en effet un certain nombre de difficultés, qui altèrent parfois le bon fonctionnement de la maison natale.

En premier lieu, le manque d'effectif récurrent au sein de l'équipe mutualisée a conduit à plusieurs reprises dans les mois passés à l'impossibilité d'ouvrir la Maison natale au public, priorité étant donnée au Musée des beaux-arts. Le manque de personnel explique aussi la fermeture du site au public depuis le 1er janvier 2015, en attente du transfert de sa gestion à l'EPCC. Le volant d'agents aujourd'hui affectés à l'accueil et la surveillance dans les musées de Dole, encore diminué par de longues absences pour raisons de santé, est insuffisant pour assurer le fonctionnement des deux sites, malgré un recours récurrent à des personnels vacataires ou recrutés en intérim. Il est donc nécessaire de procéder à des recrutements pour assurer un fonctionnement de qualité de la maison natale.

Par ailleurs, le rythme de travail proposé aux agents dans le cadre du fonctionnement actuel (repos hebdomadaire le lundi et dimanche matin, temps de travail lissé sur toute l'année) n'est pas compatible avec le fonctionnement envisagé à la maison natale pour l'avenir (annualisation de l'ouverture avec une fermeture hivernale, ouverture tous les jours pendant 9 mois) et rendrait impossible l'élaboration de plannings cohérents.

Enfin, la saison touristique nécessitera la mobilisation des personnels pour assurer les ouvertures aux mêmes moments sur les deux sites, ce qui ne permettrait pas la mise en œuvre d'une mutualisation efficace.

Faute donc de pouvoir s'appuyer sur l'équipe d'accueil existante du musée des beaux-arts sans renoncer à assurer des conditions d'ouverture satisfaisantes pour la Maison natale, notamment en haute saison touristique, il convient donc d'assurer par des recrutements la constitution d'une équipe dédiée pour l'EPCC.

La reprise par l'EPCC de la gestion de la maison natale au 1^{er} avril 2015 doit mettre fin aux difficultés d'ouverture du site. La mutualisation des personnels de l'EPCC entre les différents sites, dans la limite de leurs missions et de leur champ de compétence, permettra de garantir un fonctionnement plus efficace. La mise en perspective d'une polyvalence ponctuelle du personnel entre les différents sites (Atelier Pasteur de Dole, Maison natale de Dole et Maison d'Arbois), permettra d'éviter une fermeture intempestive en cas d'absence imprévue.

D'après les chiffres que la Ville de Dole a pu communiquer à l'EPCC, le coût actuel des postes d'accueil et de surveillance de la Maison natale de Louis Pasteur peut se décomposer de la manière suivante :

Pour 3.205 heures travaillées (soit l'équivalent de deux équivalents temps-plein), le coût total employeur s'élève à environ 70 000€ pour l'année 2014. Ce chiffre est basé sur une moyenne, compte tenu de la rotation du personnel affecté à ces missions.

Dans la mesure où la Ville de Dole conserve son personnel d'accueil pour l'affecter complètement à son musée des beaux-arts, l'EPCC propose de recruter deux agents d'accueil et de surveillance à 80%. Des recrutements ponctuels de saisonniers permettront de compléter les plannings d'ouverture de la maison natale, notamment pour garantir un repos hebdomadaire aux agents titulaires. Le coût prévisionnel de ces recrutements s'élève à 50.000 euros par an.

Par ailleurs, la Ville de Dole propose à l'EPCC la mutation d'un agent destiné à occuper le poste de responsable de la Maison natale, chargé de la supervision du fonctionnement et de la mise en place de la programmation annuelle du site. Cette fonction s'avère pertinente pour remplir dans de bonnes conditions les objectifs assignés à la Maison natale dans le cadre de l'EPCC. Le coût annuel employeur de ce responsable est évalué à 55.000 euros.

C'est pourquoi je propose au Conseil d'administration de se prononcer en faveur de la création de trois postes :

Un poste à temps complet de responsable de la Maison natale de Dole dans le cadre d'emploi des attachés de conservation du patrimoine.

L'agent sera responsable de la bonne marche du site, chargé du suivi de l'accueil et de la gestion quotidienne de la maison natale. Placé en situation de responsabilité hiérarchique, il encadrera les agents d'accueil.

Il sera en particulier en charge du développement de projets culturels et touristiques portant sur la Maison natale, notamment de la programmation événementielle du lieu (expositions, conférences, débats, spectacles...). A moyen terme, l'agent aura la charge de l'organisation des capacités d'hébergement développées sur le site. Par ailleurs, il sera chargé d'une mission transversale au niveau de l'EPCC touchant à la programmation événementielle à l'échelle des différents sites de Dole et d'Arbois.

Il travaillera en étroite collaboration avec les autres sites de l'EPCC et en particulier avec les équipes de médiation de l'Atelier Pasteur, qui assureront la visite guidée de la Maison natale, notamment pour les groupes scolaires.

A l'occasion, il peut remplacer ponctuellement les agents d'accueil ou les médiateurs en cas de nécessité.

Ce poste sera proposé par voie de mutation à un salarié de la Ville de Dole, disposant de l'expérience et des compétences tant en matière de culture scientifique que de médiation culturelle qui le rendent apte à assurer les missions en question.

Deux postes d'agents d'accueil à temps non complet (80%) dans le cadre d'emploi des adjoints du patrimoine. (grades d'adjoint du Patrimoine 2ème classe ou 1ère classe, principal 2ème classe ou 1ère classe).

Ces agents accueillent les usagers, tiennent la caisse et la boutique de chacun des lieux ouverts au public. Dans un souci d'efficacité et de praticité, ils sont en priorité basés à Dole mais peuvent, en cas de nécessité, effectuer des remplacements entre les différents sites de l'EPCC.

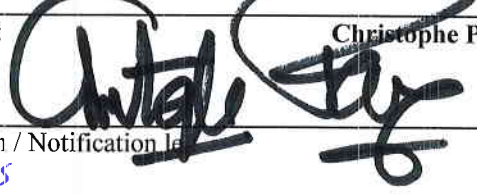
Selon le règlement du temps de travail de l'EPCC adopté le 12 juin 2014, ces agents seront employés sur une base annualisée. Ces postes feront l'objet d'appel à candidatures.



DECISION N°2015-06 du 10 février 2015

Après présentation du rapport par Monsieur le Président, à l'unanimité, le Conseil d'administration crée les postes suivants :

- un poste du cadre d'emploi des attachés de conservation (poste de responsable de la Maison natale à Dole)
- deux postes du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine à temps non complet (80%) avec Dole pour résidence administrative

Délibération n° 2015-06 du 10 février 2015	Le Président  Christophe PERNY
Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le	Et publication / Notification le 17/02/2015